



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 15 mars 2011

Compte rendu affiché le : 23 mars 2011

Date de la convocation : 4 mars 2011

Nombre de délégués :	31	Nombre de délégués concernés :	31
En exercice :	31	En exercice :	31
Présents :	25	Présents :	25
Votants :	26	Votants :	26

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Tardy F, Gros R, Louat R, Vocanson E,

CCFL : Gonon P, Rousset L, Séon M, Bruyère C,

CCHL: Bonnard J C, Bruyas J M, Berne M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F

SEM : Thizy G (2)

Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M, Bouchut O, Toinon D, Bruyas B, Pallandre A, Laval D,

Secrétaire de séance : Rousset L

Excusés : Boudier J P, Vincent G, Guyot P,

N° 295 Objet – Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour une première tranche de 30 réhabilitations.

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président ~~propose rappelle~~ que le SIMA Coise ~~sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour la globalité de~~organise l'opération étude de faisabilité et travaux de réhabilitation de l'ensemble des 370 installations classées points noirs sur le département du Rhône ~~en~~ 3 à 4 tranches annuelles de 30 personnes jusqu'à fin 2013. ~~Cette demande globale représente un montant total à 2 923 000 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 876 900 € par le CG69.~~

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour une première tranche de 30 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique. Cette demande globale représente un montant total à 2 923 000 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 876 900 € par le CG69. Pour la première tranche, le montant ~~s'élève~~ à 253 074.70 € (pour les études et les travaux) soit une aide exceptionnelle de 65 108.52 € par le CG69.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour une première tranche de 30 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 15 mars 2011
Le Président
Jean Yves Charbonnier